Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_022-DE

Commune de GUÉGON (Morbihan)

1 Place du Général de Gaulle Téléphone : 02.97.22.20.64

GUEGON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2026

Nombre de membres : En exercice : 19 ; Présents : 14 ; Votants : 15.

Le mercredi onze février deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Guégon, proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 26 mai 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L 2122-8 et L.2122-9 du code général des collectivités territoriales.
Étaient présents : Mme Marie-Noëlle AMIOT, , Mme Aurélie BOURLOT, M. Philippe BRUNEL, M. Jean-Paul CARAFRAY, M. Anthony CONNAN, M. Robert DANET, M. Jean-Luc FAUCHEUX, M. Nicolas FRUCHART, Mme Nadine GABOREL, M. Samuel GUILLAUME, Mme Rachel HAYS, Mme Hélène LE LABOURIER, Mme Rozenn PEDRONO, Mme Corinne PERRÉ.
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents : Mme Nathalie BOUCHER, M. Jean-Marc DUBOT, M. Bertrand LE BRAZIDEC, Mme Delphine VIANNAIS, Mme Myriam VIANNAIS.
Pouvoir : de Mme Delphine VIANNAIS à Mme Rachel HAYS.
Secrétaire de séance : M. Philippe BRUNEL est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

N° 02-26-022 Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2026 - SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire expose :
Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.1111-2 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales, article 34 et 51 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de modifier le tableau des effectifs en raison de l'évolution de carrière d'un agent du service technique. Elle précise qu'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe est à supprimer et un poste d'adjoint technique principal de 1e classe est à créer dans le cadre de cette évolution du service.
Elle informe que la saisine du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Morbihan n'est pas nécessaire pour ces modifications de postes.

Elle propose par conséquent aux membres de l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er juillet 2026 :

Nbre	SUPPRESSION DE POSTE			CRÉATION DE POSTE		
	Date d'effet	Intitulé	Quotité	Date d'effet	Intitulé	Quotité
1	01/07/2026	Adjoint technique principal de 2e classe	35,00 h	01/07/2026	Adjoint technique principal de 1ère classe	35,00 h

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve la suppression et la création de poste précisée ci-dessus ;
- Approuve le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_022-DE

- Autorise Madame le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jours et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

